



Pertes d'emploi dans la construction : le Gouvernement prend-il conscience de la gravité de la situation ?

L'emploi dans le secteur de la construction reste soumis à une forte pression. En deux ans et demi, 12.400 emplois ont déjà été perdus dans la construction. Et selon les dernières prévisions conjoncturelles de la Confédération Construction, 6.000 emplois supplémentaires disparaîtront d'ici la fin de l'année prochaine. Robert de Mûelenaere, administrateur délégué de la Confédération Construction: "L'absence de croissance économique et le phénomène du dumping social continuent de peser sur notre secteur. Nous espérons que le gouvernement va prendre conscience de la gravité de la situation. Dans le cas contraire, le secteur de la construction dans notre pays sera fondamentalement modifié d'ici dix ans."

Après un recul de 1,3% en 2013, l'activité connaîtra en 2014 une certaine reprise (jusqu'à 2%). Cette croissance est en quelque sorte artificielle, car elle est en grande partie due aux conditions climatiques particulièrement favorables du début de l'année. Pour 2015, l'on table sur une croissance nulle (+0%). À l'opposé de ces années de quasi-stagnation (2013-2015), l'emploi subit quant à lui une spirale négative depuis plus de deux ans. En quatre années, plus de 18.000 emplois auront disparu dans la construction.

En 2014, pas moins de 8 entrepreneurs sur 10 ont perdu un marché au profit d'une entreprise étrangère qui était moins chère. C'est ce qui ressort d'une récente enquête menée par la Confédération Construction auprès de ses membres. Outre l'absence de croissance, les entreprises et travailleurs étrangers sans cesse plus nombreux suscitent de graves problèmes de concurrence sur le marché belge de la construction. Les entrepreneurs belges se plaignent de ne pas pouvoir se battre avec les mêmes armes que ces entreprises étrangères.

Ces évolutions doivent également inquiéter les pouvoirs publics. En effet, ce glissement du travail en direction des entreprises et travailleurs étrangers représente un sérieux manque à gagner pour le Trésor public. La Confédération a procédé à une simulation : si les pertes d'emplois se poursuivent au même rythme, c'est 40.000 emplois qui auront disparu d'ici la fin de cette législature (2019). Avec les pertes d'emploi à prévoir en amont, cela signifie un recul des rentrées fiscales et parafiscales (IPP – ISOC – ONSS – TVA) de 2,1 mia €.

La Confédération Construction veut contrer la concurrence déloyale et la perte de recettes et propose, pour ce faire, quatre mesures concrètes. L'agrément des entrepreneurs en vigueur pour les marchés publics doit être obligatoire pour tous les sous-traitants. Les donneurs d'ordres qui acceptent des prix anormalement bas doivent pouvoir être sanctionnés. Il convient de mener une politique approfondie de prévention et de sanctions. Enfin, il faut réduire sensiblement le coût salarial des entreprises belges.

Robert de Mûelenaere: "Nous croyons en la bonne volonté du nouveau gouvernement, mais les mesures relatives au dumping social et à la compétitivité sont clairement insuffisantes. Il faut agir d'urgence. Nous devons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour préserver les chances de survie de nos entreprises de construction belges et notre emploi."